



BETHUNE, le

07 JUIN 2022

Direction Générale des Services Techniques
Direction de l'Assainissement

Affaire suivie par : Pierre SIMON
☎ : 03.21.61.50.00 – Poste : 6035
Nos références : BW/SAL/PS/AL

Monsieur Philippe DOLLIET
Directeur Général des Services
SIVOM DE L'ARTOIS
BP 60006
62091 HAINES CEDEX

Permanences téléphoniques au 03.21.61.50.00
Les lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Le mardi de 13h30 à 17h
Accueil du public sur rendez-vous

Type et Numéro de la demande d'urbanisme : PA 062 252 22 00001
NEXITY FONCIER CONSEIL

LE TOURET - AC143/141/149/150/144/140/142 62136 LA COUTURE

Nature des travaux envisagés : Construction d'un lotissement de 57 lots libre et 2 macrolots



Monsieur le Directeur Général des Services,

J'ai l'honneur de vous informer, suite à la demande d'Urbanisme reprise en objet, qu'il existe un réseau d'assainissement collectif à proximité du projet de construction référencé en objet. Toute extension du collecteur eaux usées ou redimensionnement d'ouvrage existant sera à la charge des demandeurs.

Le service assainissement émet un avis **favorable** au plan assainissement annexé au dossier de demande d'urbanisme. Un dossier d'autorisation de branchement au réseau eaux usées devra être établi en y insérant un projet d'assainissement plus complet (avec côtes des ouvrages, profil en long). Le projet répondra au cahier des charges. (envoyé au demandeur). Le réseau d'assainissement créé devra être de type séparatif. Une canalisation principale sera installée et les branchements seront effectués par culotte. Toutes les boîtes de branchement au réseau d'assainissement devront se situer dans le futur domaine public.

La mise en service du raccordement ne pourra être accordée que sous réserve de la fourniture des éléments demandés ci-dessous :

- un plan de récolement des réseaux d'assainissement,
- le contrôle caméra des réseaux et des branchements,
- les contrôles de compactage par tronçon,
- les essais d'étanchéité de la canalisation principale, des regards de visite, des branchements et des boîtes de branchement.

Par ailleurs, le montant de la participation au financement de l'assainissement collectif sera de 14 € le m² de surface de plancher créée.

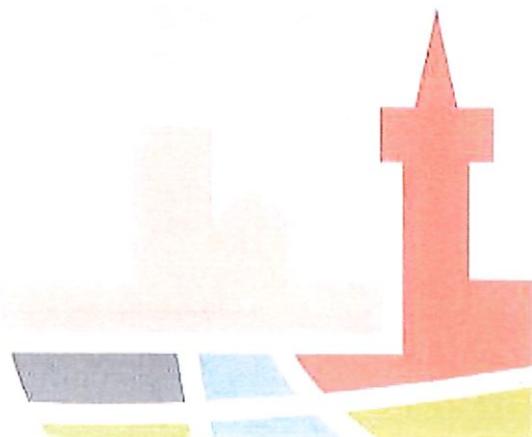
Cette participation sera exigible à compter de la date de raccordement.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres
C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | E-mail : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Le service assainissement a pris note que l'ensemble des eaux pluviales de l'espace public et des parcelles sera collecté vers des noues non étanches situées des deux côtés de la voirie. Ces eaux seront ensuite acheminées vers des bassins de tamponnement avant rejet dans les fossés existants autour du site.

Avant le démarrage des travaux, l'aménageur est tenu de transmettre le dossier technique d'exécution composé au minimum d'un plan de masse des ouvrages, de la note de dimensionnement, de la notice technique (comportant notamment les prescriptions d'entretien et de maintenance) des dispositifs, de la coupe des ouvrages, ...

Pour mémoire, le dimensionnement des ouvrages doit être effectué sur la base d'une pluie d'occurrence vicennale à minima. Le temps de vidange des ouvrages sera au minimum de 24 h et au maximum de 48h. Dans le cas où le temps de vidange serait supérieur à 48 h, le dimensionnement des ouvrages de stockage devra être en capacité de stocker 2 pluies vicennales. Le débit de fuite maximum accepté sera de 2 l/s/ha. Selon le milieu récepteur, des prescriptions techniques plus restrictives pourront être imposées.

Si une rétrocession des équipements communs à la commune s'effectue par la suite, j'invite l'aménageur à prendre contact avec le service assainissement pour prévoir dès maintenant la signature de la convention envisageant la rétrocession des ouvrages d'assainissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Par délégation du Président
Le Directeur Général
Des Services Techniques,

Bernard WEPPE

